

ACTUALITES

La Communauté de Communes de la Porte des Hautes-Vosges, consciente du potentiel écologique de ces cours d'eau et soucieuse d'entreprendre une gestion intégrée et durable, s'est engagé fin 2014 à réaliser des campagnes de restauration de la végétation et des berges, suivies d'opérations régulières d'entretien. L'objectif de ce programme de restauration des cours d'eau étant d'améliorer la qualité de l'eau, de prévenir les risques d'inondation et de conserver les berges des cours d'eau.

En Juin 2015, le bureau d'Etudes de « l'Atelier des Territoires » a été recruté en tant que maître d'œuvre pour la réalisation du programme de restauration des cours d'eau Moselle-Moselotte et leurs affluents.

Qui finance ?

- Le premier financeur de ce programme est L'Agence de l'eau Rhin-Meuse qui soutient notre programme à hauteur de 60 %.
- Le Second financeur est le Conseil Général des Vosges à hauteur de 20%.
- Les 20% restants sont financés par la Communauté de Communes.

Quelle démarche d'intervention sur les cours d'eau de la Communauté de Communes ?

L'élaboration d'un programme d'interventions se décline généralement en cinq grandes étapes successives :

- 1. Bilan/diagnostic :** état du cours d'eau, perturbations/dégradations, inventaires flore et faune, etc.
- 2. Concertation** entre les différents acteurs (élus, riverains, associations, services de l'Etat,...) : définition des objectifs généraux de gestion et des actions envisageables en fonction des usages et vocations du cours d'eau.
- 3. Planification** des interventions : déclaration d'intérêt général (DIG), phasage annuel, et répartition des coûts.
- 4. Restauration/renaturation** des cours d'eau : gestion sélective de la végétation et des embâcles, plantations en phases successives, diversification de milieu (épis, banquettes végétales), lutte contre les crues, lutte contre les plantes invasives, rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire, etc.
- 5. Suivi et entretien régulier :** gestion douce de la végétation et des embâcles, plantations complémentaires.

LA RESTAURATION DES COURS D'EAU MOSELLE, MOSELOTTE ET AFFLUENTS

La Communauté de Communes de la Porte des Hautes-Vosges vient de terminer la phase bilan/diagnostic, réalisé par l'Atelier des Territoires, avec un premier comité de pilotage qui s'est tenu le 12 juillet 2016. La phase de concertation va débuter durant le deuxième semestre de 2015 au cours duquel les actions à réaliser sur les cours d'eau seront établies.

Pour assurer la mise en œuvre de ce programme, le recrutement d'une technicienne Rivières a été effectué par la Communauté de Communes de la Porte des Hautes-Vosges.

QU'EST-CE QUE LA RESTAURATION ECOLOGIQUE ?

LA RESTAURATION, C'EST...

...l'ensemble des mesures et des travaux entrepris pour améliorer la qualité écologique des cours d'eau lorsque celle-ci a été perturbée ou s'est dégradée au cours du temps. La restauration vise à rendre aux cours d'eau une bonne qualité de l'eau, un débit, un tracé et des berges proches de l'état naturel et à retrouver des biotopes abritant une faune et une flore diversifiées.



La restauration des cours d'eau est une obligation européenne pour atteindre "le bon état écologique". Au-delà de l'aspect réglementaire, nos cours d'eau, remplissent de multiples fonctions bénéfiques à l'homme, la faune et la flore. La restauration d'un cours d'eau sert à rétablir ou maintenir les fonctions écologiques des cours d'eau, en tenant compte de la sécurité des personnes et des biens. Elle vise en particulier à :

- réserver un espace suffisant aux cours d'eau ;
- restaurer la capacité d'autoépuration et donc la qualité des eaux ;
- rétablir un régime hydrologique proche de l'état naturel, avec un débit suffisant tout au long de l'année ;
- restaurer les habitats naturels (fond, berges, rives) pour permettre le développement d'une faune et d'une flore typiques du lieu et favoriser la biodiversité ;
- maintenir ou rétablir la liaison entre les milieux naturels aquatiques et le milieu riverain ;
- revaloriser la fonction paysagère des cours d'eau, ainsi que leur fonction d'espace de loisirs et de détente.

LA RESTAURATION DES COURS D'EAU MOSELLE, MOSELOTTE ET AFFLUENTS

QU'EST-CE QUE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ?

La continuité écologique se définit par la libre circulation des espèces biologiques et le bon écoulement du transport naturel des sédiments d'un cours d'eau.

Un film de 4 minutes, intitulé « Redonnons libre-cours à nos rivières ! », vient de paraître. Il montre le rôle essentiel de la continuité écologique pour la qualité de l'eau des rivières, que ce soit pour leur bon fonctionnement grâce au transit des sédiments ou pour la biodiversité.

[Lien Youtube 'Redonnons libre-cours à nos rivières'](#)



Contact :

Manon Marcon

Chargée de mission 'milieux
aquatiques'

Communauté de Communes de la

Porte des Hautes-Vosges

03 29 26 11 24

manon.marcon@ccphv.fr